

MENTION DROIT DES AFFAIRES

NIVEAU M 2

Année universitaire 2008/2009

Les deux options s'ouvriront à la rentrée universitaire 2008/2009 sous réserve d'un nombre suffisant d'étudiants.

Modules <u>Semestre 1</u>	Nom de l'enseignant	Matières	CM Nbre d'heures	% de la matière dans l'UE	% de l'UE dans la note finale	ECTS
Module 1	Pr SEUBE	Droit et pratique du contrat	30	40%	10	5
	M. FARNOCCHIA	Droit et pratique des relations sociales	20	20%	5	5
	Mme ZATTARA-GROS	Procédures collectives	20	20%	5	3
	M. RONAN-MENORET	Droit de la concurrence	20	20%	5	5
TOTAL MODULE				100	25	18
Module 2 Option droit de l'entreprise	Pr PUIG	Droit de la propriété industrielle	20	30%	8,33	5
	Mme Cathy POMART	Droit pénal des affaires	20	30%	5	3
	M. Joël RAULT	Droit fiscal des affaires	30	40%	6,66	4
Module 2 Option commerce international		Droit du commerce international	20	30%	8,332	5
		Droit des transports	20	30%	5	3
	M. Abdoullah LALA	Droit fiscal international	30	40%	6,66	4
TOTAL MODULE				100	25	12
TOTAL SEMESTRE 1			160		50	30

Modules <u>Semestre2</u>	Nom de l'enseignant	Matières	CM Nbre d'heures	% de la matière dans l'UE	% de l'UE dans la note finale	ECTS
Module 3	Pr Bruno DONDERO	Droit et pratiques des sociétés	30	60%	5	3
	P. BOILLET	Techniques financières et comptables	20	40%	3,33	2
				100	8,33	5
Module 4 Option droit de l'entreprise	Mme KUHN	Droit de la consommation	20	45%	3,3	2
	O. CHOPIN	Contentieux des affaires	20	55%	4,2	2,5
Module 4 Option commerce international		Droit du commerce régional	20	45%	3,3	2
		Contentieux international des affaires	20	55%	4,2	2,5
TOTAL MODULE				100	7,5	4,5
Module 5	S. DESQUE	Entretien & techniques relationnelles	20	20%	0,8	0,5
	Mme QUATREHOMME	Anglais des affaires	20	60%	2,5	1,5
	Th. BRUGNON	Informatique et méthodologie du mémoire	20	20%	0,8	0,5
TOTAL MODULE				100	4,16	2,5
Module 6 Travaux		Rapport de recherche		60%	18	10
		Stage / rapport de stage		40%	12	8
TOTAL MODULE				100	30	18
HORS MODULE		Séminaires professionnels	30			
TOTAL SEMESTRE 2			180		50	30

Nature et durée des épreuves 1ère et 2ème session : Se référer à l'article 3 du règlement de contrôle de connaissances